

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D356

Séance du 26 avril 2012 - Convocation du 19 avril 2012

Compte rendu affiché le 4 mai 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle COIN, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. FODDIS.

Absents représentés

M. GUENNAT par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme ARTETA CHRISTIN par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par Mme BARTHOD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Excusé

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Proposition achat immeuble CPAM

L'immeuble occupé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), rue Pierre Dugelay, est mis à la vente. L'ensemble de 536 m² est composé des niveaux du bâtiment et de parkings pour environ 130 m². Le bien est mis en vente avec une première offre possible de 599 000 €.

Ce bien représente un intérêt communal indiscutable dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Dugelay/La Poste. La Commune, en partenariat avec le Grand Lyon, a lancé une étude des aménagements du quartier qui comprend également la Poste, l'ancien Hôpital et le Cinéma Rex. Il est donc important que la Commune puisse se positionner et affirmer son intérêt pour l'acquisition du bien.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter une offre de 599 000 € au nom de la Commune et dans le cadre du projet d'aménagement futur du quartier. Les crédits nécessaires seront prévus sous la forme d'un emprunt-relais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU le Budget Primitif,
- VU l'avis de vente du bâtiment de la CPAM, rue Pierre Dugelay (référence cadastrale AI 425, surface de 536 m²) avec une première offre possible à 599 000 €,
- CONSIDERANT l'intérêt communal manifeste d'acquérir ce bien dans le cadre du projet d'aménagement du secteur,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une offre au nom de la Commune de Neuville-sur-Saône, pour un montant de 599 000 €,**
- **AUTORISE le financement de cette dépense sur décision modificative, par un emprunt du même montant,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 avril 2012
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/05/2012
- Publication ou affichage le 02/05/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 mai 2012
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.